

CENTRE PASTEUR DU CAMEROUN: APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/AAMI/CPC/2020 DU 09 DECEMBRE 2020 POUR LE PARACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE AU CENTRE PASTEUR DU CAMEROUN

1. Contexte

Dans le cadre du parachèvement des travaux de construction d'un bâtiment, le Centre pasteur du Cameroun (CPC) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la pré-qualification d'entreprises en capacité de réaliser les travaux de parachèvement d'un bâtiment de deux niveaux.

2. Objet

Le Centre Pasteur du Cameroun a entrepris la conduite de cet exercice de pré-sélection des entreprises de construction dans le but de :

- identifier des entreprises de construction et de réhabilitation susceptibles de manifester leur intérêt à figurer dans la liste restreinte du CPC,
- assurer de ce fait la réalisation de ses travaux de construction par les entreprises qualifiées dans le respect des normes et des règles de l'art.

3. Consistance des prestations

En vue de répondre objectivement à l'attente du CPC de mener à bien cet exercice une analyse et vérification des informations comprises dans les dossiers de soumission des entreprises par rapport aux différents documents requis et aux critères de

pré-sélection.

4. Participation et origine

Cet appel à manifestation d'intérêt est organisé à l'intention des entreprises de construction installées au Cameroun. Les candidats à cette manifestation d'intérêt doivent avoir une bonne expérience en construction. Seules les candidatures qualifiées dans le domaine de construction et réhabilitation, issue de la première étape de sélection, seront invitées en cas de besoin à participer aux appels d'offre restreints que le CPC lancera.

Toute entreprise de construction intéressée par cet appel à manifestation d'intérêt est priée de fournir, dans l'ordre décrit ci-dessous, les informations suivantes :

Sur le plan administratif

- La carte contribuable ;
- Une attestation de non redevance
- Une attestation de non faillite
- Une attestation de domiciliation bancaire
- Le certificat de non exclusion de la liste des entreprises à soumissionner pour les marchés publics, délivré par l'ARMP
- L'attestation de localisation

Sur le plan technique

- La liste du personnel d'encadrement et ses qualifications (CV)
- La liste des travaux exécutés similaires à ceux prévus par le CPC, avec le nom des clients et le montant des marchés
- La liste des équipements et matériaux disponibles pour les activités de l'entreprise ;

5. Remise des offres

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais en cinq (05) exemplaire dont un (01) original et quatre copie doivent être remis sous plis fermé et scellé au secrétariat du Directeur Administratif et Financier du Centre Pasteur du

Cameroun au plus tard le 23/12/2020 à 15 heures avec la mention :

**« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/AAMI/CPC 2020
DU 09 DECEMBRE 2020 POUR LES TRAVAUX DE PARACHEVEMENT
DE LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AU CENTRE PASTEUR DU CAMEROUN
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

6. Critères d'évaluation

A la réception des offres, il sera procédé à leur évaluation par une commission interne au vu des critères suivants :

Critère éliminatoires

Dossier administratif incomplet ;
Fausse déclaration ou pièces falsifiée
Note technique inférieur à 70/100

Critères essentiels

Personnel clé (sur 30 points) ;
Les références du candidat pour des prestations similaires (sur 30 points)
Moyens logistiques et matériels (sur 30 points)
Méthodologie et présentation de l'offre (sur 10 points)

Seuls les candidats qui auront totalisés, à l'issue de l'évaluation une note technique au moins égale à 70/100 seront retenus pour la suite de la procédure. L'avis d'appel d'offres restreint à lancer à la suite de cette sollicitation à manifestation d'intérêt tiendra lieu de résultat de la pré-qualification.

YAOUNDE le 10 Décembre 2020
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
CARNIEL ELISABETH